



direction des services  
départementaux  
de l'éducation nationale  
Seine-Saint-Denis  
éducation  
nationale

Division des moyens et des  
personnels 1<sup>er</sup> degré  
DIMOPE  
Gestion collective

Affaire suivie par  
Fatima Aït Mohemo  
chef de service  
Mouvement intra  
Téléphone  
01 43 93 72 14  
Fax  
01 43 93 72 65  
Courriel

[ce.93mouvement-intra@ac-creteil.fr](mailto:ce.93mouvement-intra@ac-creteil.fr)

Secrétariat  
Téléphone  
01 43 93 72 05

8 rue Claude Bernard  
93008 Bobigny cedex

<http://www.dsden93.ac-creteil.fr>

Horaires d'ouverture :  
du lundi au vendredi  
de 9h à 17h

Bobigny, le 12 février 2016

L'inspecteur d'académie,  
directeur académique des services  
de l'Éducation nationale de la Seine-Saint-Denis

à

Mesdames et messieurs les chefs d'établissement  
Mesdames et messieurs les directeurs de SEGPA  
Mesdames et messieurs les directeurs des écoles  
maternelles, élémentaires et établissements  
spécialisés  
Mesdames et messieurs les instituteurs et  
professeurs des écoles

- POUR EXECUTION -

Mesdames et messieurs les inspecteurs de  
l'Éducation nationale

- POUR INFORMATION -

**Affichage obligatoire**

**Cette circulaire doit être émarginée par les  
instituteurs et les professeurs des écoles en  
poste dans l'école**

**Objet :** Rentrée scolaire 2016 – Participation des professeurs des écoles  
titulaires et des instituteurs au mouvement intra départemental annuel

Les opérations du mouvement intra départemental ont lieu du 07 mars au 18  
mars 2016. Des informations sont à votre disposition sur le site de la direction  
des services départementaux de l'Éducation nationale : [www.dsden93.ac-creteil.fr/mouvement1d](http://www.dsden93.ac-creteil.fr/mouvement1d)

Le guide en annexe vous décrit la procédure du mouvement des personnels  
enseignants du 1er degré et ses différentes phases, en vous précisant les  
règles départementales qui le régissent, arrêtées après consultation de la  
commission administrative paritaire départementale.

Aussi je vous demande de bien vouloir en informer l'ensemble du personnel  
concerné de l'école ou de l'établissement (y compris les titulaires mobiles, les  
personnels en congé de maladie ou de maternité, les personnels en stage...).

Mes services vous communiqueront prochainement la liste des postes du  
département (qui peuvent tous être demandés).

Christian Wassenberg